

NATIONS



UNIES

SECRETARIAT

COPY

UN ST. COLLECTION

INTRODUCTION
au
RAPPORT ANNUEL
DU SECRETAIRE GENERAL
SUR
L'ACTIVITE DE L'ORGANISATION
16 juin 1957 - 15 juin 1958

ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TREIZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 1A (A/3844/Add.1)

NEW-YORK, 1958

NATIONS UNIES

INTRODUCTION
au
RAPPORT ANNUEL
DU SECRETAIRE GENERAL
SUR L'ACTIVITE
DE L'ORGANISATION
16 juin 1957 - 15 juin 1958



ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : TREIZIEME SESSION
SUPPLEMENT No 1A (A/3844/Add.1)

New-York, 1958

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Introduction

En tant qu'instrument de conciliation et de coopération mondiale, l'Organisation des Nations Unies représente un complément nécessaire des méthodes diplomatiques traditionnelles appliquées sur le plan bilatéral ou sur le plan régional. Dans l'utilisation de cet instrument nouveau, nous pouvons tirer des leçons de nos échecs aussi bien que de nos réussites. Ce n'est qu'en examinant avec réalisme ce qui a été fait jusqu'à présent et en étudiant de façon patiente, méthodique, hardie les possibilités qu'offre l'Organisation, que nous pouvons espérer conduire l'ONU à son plein développement et accroître ainsi les chances de progrès réels vers les objectifs de la Charte.

Il peut sembler que l'année qui vient de s'écouler a été marquée par une absence de progrès, ou même par des reculs, dans certains domaines qui intéressent au premier chef l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, les négociations sur le désarmement menées les années précédentes ont été interrompues. Au printemps, de nouvelles difficultés ont surgi dans le Moyen-Orient. Mais il n'est pas judicieux de porter un jugement sur la marche des événements en l'envisageant dans une perspective trop courte. L'essence même de l'évolution politique n'apparaît pas toujours immédiatement dans les faits publiés quotidiennement.

Dans la période de réajustement que nous traversons, il est particulièrement difficile d'arriver à une appréciation exacte de l'influence que l'Organisation a pu exercer pour aider à atteindre les buts de la Charte. Je me bornerai donc ici à signaler par quelques brèves observations certains aspects de l'évolution récente dont il convient de tenir compte pour porter un jugement sur le cours des événements depuis l'ouverture de la douzième session de l'Assemblée générale.

Désarmement

Il est vrai que, dans le domaine si important du désarmement, de nouvelles et graves difficultés ont empêché les gouvernements des Etats Membres de poursuivre le travail entrepris dans les mêmes formes que les années précédentes. Mais les choses n'en sont pas restées là. On a essayé d'aborder l'étude d'un des aspects du problème sous un angle nouveau et les efforts qui ont été faits ont donné quelques premiers résultats encourageants.

Je veux parler de la réunion qui s'est tenue cet été à Genève, à l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies, et au cours de laquelle des experts venus de huit pays, représentant les deux camps, ont étudié la possibilité technique de détecter les violations d'un accord éventuel sur la suspension des essais d'armes nucléaires. Comme je l'ai déjà fait connaître aux Etats Membres, ces experts sont arrivés à des conclusions communes sur ce qui serait nécessaire du point de vue technique. Ainsi, en isolant certains éléments scienti-

fiques et non politiques des éléments politiques controversés que comprend l'ensemble du problème du désarmement, le désaccord a été quelque peu réduit.

L'accord de Genève contribuera peut-être à créer un meilleur climat pour l'examen de la question du désarmement. Il montrera peut-être aussi la voie à suivre pour faire de nouveaux progrès et arriver à séparer les éléments politiques des éléments non politiques, ce qui contribuerait à réduire encore l'étendue du désaccord. L'intérêt suscité par la proposition relative à des études techniques du même genre sur la sécurité contre les attaques par surprise semble le confirmer. On gagnerait peut-être à procéder d'une manière analogue pour les problèmes de droit que soulève la mise au point de tout système de désarmement sous contrôle international.

Ainsi, il y aurait peut-être intérêt à rechercher si ceux des éléments du problème qui se prêtent à une étude objective par des hommes de science et des techniciens, des spécialistes des questions militaires et des juristes, ne pourraient pas être isolés pour être examinés séparément — malgré leur interdépendance — selon des méthodes analogues à celles dont on a fait récemment l'essai à Genève. Certes, il ne suffirait pas d'aborder ainsi le problème pour réaliser du même coup le désarmement, mais on arriverait peut-être par là à créer une meilleure atmosphère et à éclaircir bon nombre des questions qui se posent, préparant ainsi le terrain pour le jour où les conditions politiques seront plus propices qu'elles ne semblent l'être aujourd'hui à la conclusion d'un accord général de désarmement.

Avec l'heureuse issue des entretiens techniques de Genève, toutes les puissances qui sont aujourd'hui des puissances atomiques ont maintenant pris des initiatives orientées vers la suspension des essais d'armes. Ces initiatives ont également ceci de satisfaisant qu'elles contribuent à créer un cadre plus favorable pour s'attaquer à nouveau à la question du désarmement. Il est du devoir de l'Organisation des Nations Unies de redoubler elle-même d'efforts afin que les gains qui pourraient découler de ces initiatives soient des gains durables.

Les méthodes dont j'ai parlé ne portent évidemment que sur la périphérie du problème central. Au cours de ces 12 derniers mois, il n'y a pas eu de négociations officielles sur le désarmement à l'Organisation des Nations Unies, mais le public a continué de s'intéresser au problème et les discussions à son sujet se sont poursuivies dans le monde entier. Il semble que partout l'on se rende de mieux en mieux compte des dangers de plus en plus grands que présente pour l'avenir de tous, la prolongation de la course aux armements. Ce sentiment de plus en plus vif trouvera peut-être son expression dans les débats de l'Organisation des Nations Unies, si l'Assemblée générale reprend l'examen de la question du désarmement : en effet, j'ai cru devoir proposer l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la session qui va s'ouvrir, de manière à assurer la continuité de son étude à l'Organisation.

Moyen-Orient

Dans le Moyen-Orient, des problèmes et des tendances qui caractérisent la situation depuis des années subsistent. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, des gouvernements d'Etats Membres ont demandé à l'Organisation des Nations Unies d'aider à régler, dans cette région, des conflits aux vastes répercussions internationales. Par la suite qu'elle a donnée à ces appels, l'Organisation a montré ce qu'elle peut faire pour atténuer les tensions et ménager la conciliation. Elle a servi de cadre à des contacts fructueux entre les gouvernements intéressés et, par l'intermédiaire du Groupe d'observation des Nations Unies au Liban, elle a pu organiser une opération qui, comme déjà celle de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et celle de la Force d'urgence des Nations Unies, a exercé une influence apaisante sur la situation locale.

Conformément au mandat que l'Assemblée générale m'a donné à sa troisième session extraordinaire d'urgence, je lui rendrai compte ultérieurement de mon voyage dans cette région et des arrangements qui auront été pris en consultation avec les gouvernements intéressés. Dans le présent rapport, je me bornerai à signaler toute l'utilité et l'importance des efforts qui ont été déployés pendant la session d'urgence, efforts qui ont abouti à un accord entre tous les Etats arabes sur une résolution de caractère constructif et à l'adoption de cette résolution à l'unanimité des membres de l'Assemblée. Cela montre comment des influences peuvent s'exercer dans un sens positif, par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, en face d'événements qui, par eux-mêmes, seraient profondément inquiétants. L'unanimité qui s'est créée entre les Etats arabes, une fois renforcée par une collaboration plus poussée entre ces Etats, devrait aider à régler les conflits qui ont jusqu'à présent limité la mesure dans laquelle le rôle capital que le monde arabe peut jouer dans la collectivité internationale a pu se manifester de façon constructive, sur le plan économique par exemple. Si la situation continue d'évoluer de cette façon, on devrait arriver graduellement, par une action commune, à de nouveaux progrès.

Energie atomique

Il y a trois ans, la première Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques s'est réunie à Genève. Avant que ne s'ouvre la treizième session de l'Assemblée générale, une deuxième conférence de même nature et de même ampleur se sera tenue. Je rendrai compte plus tard des résultats de cette conférence. Pour le moment, on peut noter que le caractère des mémoires présentés permet de penser que cette deuxième conférence marquera un nouveau progrès important vers une entière collaboration internationale pour la connaissance scientifique, l'étude technique et les applications économiques d'une source d'énergie dont les effets peuvent complètement transformer, en bien comme en mal, l'avenir de l'humanité.

Les Membres de l'Assemblée sont également saisis du rapport du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, où sont présentés les résultats de trois années d'étude du problème. Là encore, des hommes de science de toutes les

régions du monde ont collaboré dans un esprit constructif, en dépit de divergences politiques, pour rédiger un rapport qui est la contribution la plus vaste et la plus autorisée qu'un seul ouvrage ait jusqu'à ce jour apportée aux connaissances de l'homme dans ce domaine. Après avoir consulté le Comité scientifique sur son avenir, comme l'Assemblée générale me l'avait demandé à sa douzième session, j'ai recommandé que le Comité soit maintenu en fonctions pour une période de durée indéfinie et que le champ de ses travaux soit élargi à différents égards.

Etude relative à la Force d'urgence des Nations Unies

Au cours des débats de la session extraordinaire d'urgence, un intérêt croissant s'est manifesté à l'Assemblée générale en faveur de la création, sous une forme à définir, d'une force d'alerte des Nations Unies. Comme les Etats Membres en ont été informés, je saisis l'Assemblée, à sa treizième session, d'une étude sommaire sur l'expérience tirée de la création et du fonctionnement de la Force d'urgence des Nations Unies, qui, je l'espère, se révélera utile lors de tout examen qui pourrait avoir lieu ultérieurement quant à la possibilité d'arrangements concernant une force d'alerte des Nations Unies. Il convient naturellement de préciser que toute force de ce genre, à moins qu'elle ne soit créée par le Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte, doit être constitutionnellement une force non combattante, n'opérant sur le territoire des pays intéressés qu'avec leur assentiment et utilisée seulement à la suite d'une décision prise, concernant un cas précis, par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale aux fins nettement internationales qu'autorise la Charte en matière de règlement pacifique des différends. La FUNU a montré qu'une telle force peut, dans certaines circonstances, contribuer de façon importante au maintien de la paix internationale.

*
* *

Il peut être utile aussi que, dans cette introduction à mon rapport annuel, je mentionne certains autres aspects de l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée.

Le canal de Suez

On se rappellera que, dans mon dernier rapport annuel, j'avais noté qu'à l'époque certaines questions soulevées par le différend relatif au régime du canal de Suez après sa nationalisation n'avaient pas encore été résolues, et que je poursuivais mes efforts au cours d'échanges de vues officiels avec les parties. Depuis, comme le savent les Etats Membres, un accord d'indemnisation définitif a été conclu entre le Gouvernement de la République arabe unie et les actionnaires de l'ancienne compagnie du canal de Suez. Des représentants de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont participé aux négociations en tant qu'experts techniques et financiers impartiaux.

Les Etats Membres ont été informés des arrangements qui ont également été conclus en vue du remboursement des avances que certains Etats Membres avaient consenties à l'Organisation pour lui permettre

de régler les dépenses des opérations de dégagement du canal. La surtaxe de 3 pour 100 dont vont être majorés les péages dans le canal et dont l'Assemblée générale a précédemment approuvé le principe sera perçue à compter du 15 septembre et l'on espère que, d'ici trois ans environ, on aura pu ainsi compenser les frais de dégagement du canal.

Progrès accomplis dans les territoires sous tutelle

Chargée d'appliquer le régime international de tutelle, l'Organisation des Nations Unies est associée de façon très directe et très systématique au mouvement des peuples non autonomes vers l'autonomie ou l'indépendance. Au cours de l'année écoulée, la marche vers les objectifs que la Charte assigne au régime international de tutelle s'est considérablement accélérée.

Plus de 7 millions de personnes vivant dans cinq territoires d'Afrique et du Pacifique fort éloignés les uns des autres peuvent désormais attendre avec confiance la fin prochaine du régime de tutelle et être assurés que leur statut politique futur sera celui qu'ils auront choisi librement dans des conditions que fixera l'Organisation des Nations Unies.

En Afrique occidentale, les élections qui ont eu lieu en avril sous la supervision de l'Organisation et, pour la première fois, au suffrage universel des adultes, ont créé au Togo sous administration française une situation politique entièrement nouvelle. Il appartient maintenant au nouveau gouvernement de formuler, en consultation avec la France, des propositions qui permettront au Togo d'accéder sans retard à l'autonomie ou à l'indépendance.

Au Cameroun sous administration britannique, l'Autorité administrante, tenant compte du fait que la Nigéria accédera vraisemblablement à l'indépendance dès 1960, a prié l'Organisation des Nations Unies de commencer à rechercher comment consulter la population sur son avenir et le Conseil de tutelle a chargé la mission de visite qu'il enverra au Cameroun vers la fin de l'année d'étudier tout particulièrement cette question. La mission trouvera également, au Cameroun sous administration française, un autre territoire sous tutelle très avancé dans la voie de l'autonomie.

Dans le Pacifique, une autre mission doit être envoyée en 1959 au Samoa-Occidental, afin d'y étudier notamment les mesures à prendre à partir de 1960, année prévue pour l'instauration d'un régime parlementaire intégral.

La Somalie sous administration italienne est assurée d'obtenir à la fin de 1960 l'indépendance que l'Assemblée générale lui a promise 10 ans plus tôt. Alors que commencent les deux dernières années du régime de tutelle, elle a toutefois à faire face à deux importants problèmes non encore résolus — celui de sa frontière avec l'Éthiopie et celui de son avenir économique et financier. J'ai l'espoir qu'au cours de cette période on pourra s'attacher tout particulièrement à réduire dans toute la mesure du possible l'acuité de ces problèmes.

Droit international

L'événement marquant dans le domaine du droit international au cours de l'année a été la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui s'est tenue à

Genève du 24 février au 27 avril et à laquelle ont participé les représentants de 86 États. Cette conférence a réussi à mettre au point le texte de quatre conventions, d'un protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends, et de neuf résolutions. Le libellé des règles figurant dans les conventions est un hommage à l'esprit de coopération dont ont fait preuve les États représentés à la Conférence. En effet, ces règles non seulement codifient une partie importante de la pratique établie mais aussi instaurent un régime juridique pour la réglementation de questions relativement nouvelles, comme celles du plateau continental et de la conservation des ressources en poisson.

On ne saurait méconnaître, il est vrai, les questions qui demeurent non résolues dans ce domaine, notamment des questions comme celle de la largeur de la mer territoriale. L'Assemblée est saisie à sa présente session d'une résolution par laquelle la Conférence la prie d'étudier la question de l'opportunité de convoquer une deuxième conférence qui examinerait de nouveau ces questions non résolues. Quelle que soit la décision que l'Assemblée pourra prendre à ce sujet, les succès obtenus à d'autres égards par la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer prouvent que, même dans l'atmosphère politique actuelle des rapports internationaux, des progrès sont possibles dans la codification et le développement progressif du droit international. Ces résultats indiquent également le rôle constructif que la Commission du droit international peut jouer dans l'Organisation.

Les débuts de l'exploration de l'espace, dans le cadre du programme de l'Année géophysique internationale, ont posé un nouveau problème pour le développement du droit international, de même que les engins balistiques se mouvant à travers l'espace extra-atmosphérique ont posé un nouveau problème pour les efforts déployés en vue du désarmement.

La question figure à l'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale qui va s'ouvrir. J'espère que l'on pourra progresser vers un accord sur une règle fondamentale, à savoir que l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes qui s'y trouvent ne sont pas considérés comme susceptibles d'appropriation par aucun État, et sur l'affirmation de l'intérêt prédominant de la communauté des nations en ce qui concerne l'utilisation pacifique et profitable de l'espace extra-atmosphérique. En adoptant de telles mesures, on aiderait à poser la base du développement ultérieur, dans le cadre de la coopération internationale, de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de tous.

Stabilité et expansion économiques

Bien que nous vivions dans une ère de progrès matériel sans précédent, la plus grande partie de l'humanité n'en demeure pas moins condamnée à une vie d'extrême pauvreté. L'amélioration des conditions de vie dans les pays sous-développés est une tâche qui présente un caractère d'urgence dont les nations du monde n'ont pas encore, à mon avis, suffisamment pris conscience.

Le potentiel dont le monde dispose pour favoriser le bien-être social et économique est loin d'avoir été pleinement exploité. Il est malheureusement vrai que le volume des ressources consacrées chaque année à des fins militaires dépasse très sensiblement les ressources totales dont on dispose pour le développement économique de tous les pays sous-développés d'Asie, d'Afrique et

d'Amérique latine. Si les virtualités d'un progrès dans la voie du désarmement étaient transformées en réalités concrètes, les possibilités d'élever le niveau de vie tant des pays avancés que des pays sous-développés s'en trouveraient considérablement améliorées.

L'expansion économique qui a marqué l'après-guerre s'est accompagnée d'un déséquilibre grave. Quel que soit le point de vue — humain, politique ou économique — d'où l'on se place, la manifestation la plus importante de ce déséquilibre est l'augmentation beaucoup plus lente du revenu national par habitant et de la consommation dans les pays économiquement sous-développés, qui ont un besoin si manifeste de triompher plus rapidement de la pauvreté généralisée qui est leur sort traditionnel. L'expansion de la capacité de production, qui est d'importance capitale pour la croissance économique, s'est trouvée limitée du fait que les sommes qui peuvent être épargnées ne sont pas suffisantes pour que les pays puissent financer les investissements nécessaires sans inflation et sans difficultés de balance des paiements. De plus, une grande partie de l'épargne annuelle ne peut servir à augmenter le revenu national par habitant, parce qu'elle est nécessaire pour faire face aux besoins d'une population en voie d'accroissement de plus en plus rapide. Le développement économique qu'il a été possible de réaliser n'a que peu contribué à diversifier les économies des pays sous-développés, de sorte que ces économies continuent à dépendre dans une mesure excessive de la situation favorable ou défavorable d'un très petit nombre de produits.

Si l'on en juge d'après l'expérience acquise jusqu'ici, la diversification de la structure économique des pays sous-développés ne peut être qu'une opération lente et de longue durée. Au cours de ces dernières années, les pays sous-développés sont, en général, demeurés aussi tributaires d'un petit nombre de produits essentiels que pendant les années d'avant guerre. Ce fait à lui seul souligne la nécessité d'une action efficace pour vaincre l'instabilité néfaste des marchés mondiaux de produits de base. Comme j'ai eu l'occasion de le signaler naguère, ce n'est pas seulement en période de récession que nous nous heurtons au problème que posent les fluctuations des prix des produits de base. Même en période de prospérité économique générale, une modification relativement faible de la demande dans les pays industriels peut avoir des répercussions profondes sur le bien-être économique des pays sous-développés.

Les progrès accomplis jusqu'ici dans la solution des problèmes relatifs aux produits de base ont été extrêmement limités eu égard aux besoins, mais il faut espérer que leur rythme s'accélénera prochainement. Outre les accords internationaux sur le blé, le sucre et l'étain actuellement en vigueur, un accord sur l'huile d'olive aura bientôt obtenu le nombre de signatures requis pour entrer en vigueur. Je convoque aussi une réunion intergouvernementale chargée d'étudier les problèmes que pose le commerce international du cuivre, ainsi qu'une autre réunion sur le commerce du plomb et du zinc. On doit également se féliciter de la décision, qu'a récemment prise le Conseil économique et social, de réorganiser la Commission du commerce international des produits de base en comprenant au nombre de ses membres les principaux pays commerçants du monde. Cette décision répond au besoin, ressenti depuis longtemps, de créer, à l'Organisation des Nations Unies, un organisme central chargé d'examiner les problèmes relatifs aux produits de base et de renforcer la coopé-

ration internationale dans un domaine d'importance capitale pour le développement économique.

J'ai mentionné plus haut le problème de l'inflation dont s'accompagne le développement économique de bien des pays sous-développés. Au cours des dernières années, ce problème a pris une importance considérable dans les pays industriels également. L'*Etude sur l'économie mondiale* de 1957, où est examiné le problème mondial de l'inflation d'après guerre, indique que l'inflation ne dépend pas seulement de l'équilibre entre la demande globale et la capacité de production, mais tient aussi aux pressions de la demande sur certains secteurs de l'économie, et notamment aux pressions exercées par des groupes qui rivalisent entre eux pour obtenir des gains plus élevés. Les pays se sont ainsi trouvés devant la nécessité urgente de formuler des politiques destinées à assurer la stabilité des prix et de nature à favoriser plutôt qu'à retarder l'essor économique. A cet égard, le manque de coordination des politiques nationales — que j'ai déjà eu l'occasion de mentionner — présente des dangers pour l'économie internationale. Lorsque des politiques anti-inflationnistes sont appliquées tant par les pays dont les réserves en devises s'accroissent que par ceux dont les réserves s'amenuisent, l'économie mondiale risque de souffrir d'un parti pris déflationniste.

Au cours de l'année écoulée, le problème de l'instabilité économique s'est trouvé aggravé par la menace d'une récession industrielle gagnant de proche en proche. Bien qu'elle ait perdu de son intensité au cours des derniers mois, la récession continue à poser un problème pour la politique de plein emploi que tous les Etats Membres se sont, aux termes de la Charte, engagés à appliquer. C'est bien entendu aux gouvernements qu'il incombe avant tout de prendre les mesures destinées à combattre la récession. Je me félicite cependant de voir l'ensemble des pays — notamment les grands pays industriels — reconnaître qu'ils doivent élaborer ces mesures compte tenu non seulement de leurs intérêts économiques nationaux mais aussi des responsabilités internationales qui leur incombent.

Expansion de l'aide internationale

La somme de tous les programmes d'assistance technique et d'investissement de capitaux en vue du développement économique s'est révélée très inférieure aux besoins et jusqu'ici la fraction des ressources offertes qui a été fournie dans le cadre de programmes bilatéraux a été très supérieure à celle qui a été fournie dans le cadre de programmes multilatéraux. En décidant de créer un Fonds spécial distinct, les Etats Membres ont, pour la première fois depuis de nombreuses années, pris une mesure capitale pour une expansion importante des programmes multilatéraux de l'ONU et des institutions spécialisées. Sans méconnaître aucunement l'utilité des programmes bilatéraux et régionaux, dans des circonstances appropriées, j'espère que la création du Fonds spécial des Nations Unies montre que l'on se rend de plus en plus compte que la méthode multilatérale, appliquée par l'intermédiaire de l'ONU, permet souvent de soustraire les programmes de développement économique aux tensions et complications politiques qui risquent de gêner les programmes d'aide bilatéraux et contribue ainsi à améliorer l'atmosphère internationale en général.

Au cours de ces derniers mois, d'autres indices encore ont montré que l'on a de plus en plus conscience de la

nécessité d'accroître les ressources et l'ampleur des programmes internationaux d'aide financière. Je suis heureux à cet égard de constater qu'il a été décidé de proposer qu'à leurs sessions de New-Delhi, en octobre prochain, le Fonds monétaire international et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement étudient l'opportunité de plusieurs mesures propres à renforcer la liquidité internationale, pour aider les pays à surmonter leurs difficultés de balance des paiements, et à donner plus d'ampleur aux investissements internationaux en vue du développement économique.

Assistance technique

Même si l'on fait abstraction des perspectives que le Fonds spécial offre pour l'avenir, l'année considérée a été, dans l'ensemble, encourageante pour les activités d'assistance technique de l'ONU et des institutions spécialisées. Une fois encore, le Programme élargi a atteint un niveau encore inconnu jusque-là et l'on a pu enregistrer une nouvelle amélioration de la qualité du Programme comme de son fonctionnement. Cependant, ses ressources demeurent inférieures aux besoins déclarés des gouvernements, notamment parce que ces besoins augmentent d'année en année.

On a de nouveau apporté une légère modification à la répartition géographique des ressources disponibles, ce qui a permis de répondre dans une certaine mesure aux besoins des pays qui ont récemment accédé à l'indépendance. C'est ainsi que l'on a sensiblement augmenté l'assistance fournie à la Fédération de Malaisie, au Ghana, au Maroc, au Soudan et à la Tunisie où d'importants projets ont été mis en train.

Au nombre des nouveaux projets que l'on a lancés pendant l'année au titre du Programme élargi, il convient aussi de mentionner le plan de développement des ressources hydrauliques du bassin inférieur du Mékong, dont il est question ailleurs, et les travaux entrepris en Iran pour le contrôle des stupéfiants et l'introduction de nouvelles cultures destinées à remplacer celle de l'opium. Cependant, tant que les ressources disponibles n'auront pas sensiblement augmenté, il ne sera possible d'entreprendre chaque année qu'un nombre limité de nouveaux projets, puisqu'une grande partie des ressources doit être consacrée à des projets dont l'achèvement exige plus d'un an.

Pour la deuxième année consécutive, le Bureau de l'assistance technique a procédé à un examen critique des travaux accomplis au titre du Programme élargi. Pour cet examen, il s'est fondé principalement sur les avis que les gouvernements bénéficiaires ont fait connaître par l'intermédiaire des représentants résidents et, d'une manière générale, on a pu déceler les signes d'une tendance réconfortante dans le fonctionnement du Programme. L'examen en question a montré, en particulier, que les gouvernements bénéficiaires progressent dans l'établissement ou le renforcement de services de coordination de l'assistance technique, et réussissent à établir un rapport plus direct entre les demandes d'assistance technique et les plans nationaux de développement lorsqu'il en existe.

Un service international d'administrateurs

A propos des programmes d'assistance technique, les membres de l'Assemblée se souviendront que depuis

deux ou trois ans je me préoccupe tout particulièrement des demandes que présentent les gouvernements en vue d'obtenir une assistance en matière d'administration et de direction, à la différence d'une assistance de caractère purement consultatif. Nombreux sont en particulier les pays nouvellement indépendants qui, s'ils veulent mener à bien leurs programmes de développement, doivent disposer d'un plus grand nombre d'administrateurs ayant reçu la formation voulue. Il leur faudra plusieurs années pour former un cadre suffisant de fonctionnaires nationaux. Entre-temps, les pays avancés du point de vue industriel sont la principale source extérieure à laquelle ils puissent s'adresser pour recruter des administrateurs qualifiés.

Cet état de choses est à l'origine de mes premières suggestions en vue de l'organisation progressive d'un service international d'administrateurs. Selon le plan envisagé, l'ONU recruterait des personnes qualifiées pour assumer des fonctions d'administration ou de direction, mais qui seraient détachées auprès des administrations nationales des pays qui demandent leur concours : il s'agirait d'un processus très semblable — mais inverse — à celui selon lequel des fonctionnaires nationaux sont détachés pendant un certain nombre d'années auprès de l'ONU pour y occuper des postes de fonctionnaires internationaux.

Je suis heureux que le Conseil économique et social ait maintenant recommandé à l'Assemblée générale d'approuver et d'organiser la mise en train, tout au moins à titre expérimental, d'un programme limité ayant pour objet d'aider les gouvernements dans ce domaine. Je soumettrai aux commissions compétentes de l'Assemblée générale des propositions précises qui seront conformes aux recommandations du Conseil. J'espère que l'Assemblée appuiera cet effort dont le but est de répondre aux besoins évidents des gouvernements qui demandent une aide de cette nature.

Les commissions régionales

La création de la nouvelle Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique constitue un grand pas en avant et montre que l'on reconnaît l'importance croissante de la coopération régionale pour la mise en œuvre de programmes de développement économique et social à l'intention des populations africaines.

L'ONU venait à peine d'être constituée que déjà le Conseil économique et social commençait de créer des commissions régionales : pour l'Europe, l'Asie et l'Extrême-Orient d'abord, pour l'Amérique latine ensuite. Le développement du réseau de commissions régionales est évidemment lié à une tendance qui s'est manifestée dans nos travaux. Dans le cadre de la politique suivie par l'ONU, les commissions fournissent à des groupements régionaux d'Etats Membres un moyen de mettre au point en commun leurs propres politiques et de prendre des mesures pratiques en vue du développement économique, complétant ainsi l'œuvre des organes qui s'occupent de ces questions sur le plan mondial. En favorisant une action intergouvernementale concertée et un échange constant de renseignements pratiques sur les problèmes communs, les commissions ont rendu des services que les gouvernements participants apprécient de plus en plus et ont renforcé l'assistance technique que l'Organisation a pu fournir aux pays sous-développés.

Les commissions régionales ont accompli des progrès notables dans nombre de domaines importants. Dans mon dernier rapport, j'ai parlé du rôle qu'avait joué la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient dans la mise au point de plans pour le développement du bassin inférieur du Mékong. Depuis, la CEAEO a beaucoup favorisé l'exécution de ces plans, et des fonds en provenance de diverses sources ont été offerts pour les phases suivantes des travaux. De son côté, la Commission économique pour l'Amérique latine est parvenue à une étape importante de son programme d'intégration de l'Amérique centrale lorsque, dernièrement, les représentants de cinq pays d'Amérique centrale ont signé un traité sur le libre-échange multilatéral et l'intégration économique. Quand il sera ratifié, ce traité, joint à un certain nombre d'autres accords qui ont été adoptés, rapprochera beaucoup le programme d'intégration économique des pays intéressés du domaine de la réalité. Quant à la Commission économique pour l'Europe, elle a continué de s'acquitter de sa tâche, qui est d'appuyer et de chercher à élargir la coopération économique de l'Europe dans son ensemble et, récemment, elle a entrepris d'aborder le problème de l'énergie sur une base intégrée.

La nouvelle Commission pour l'Afrique, dont les tâches sont importantes et délicates, se réunira pour la première fois à la fin de l'année à Addis-Abéba où elle aura son siège. On espère que cette commission aidera tous les intéressés à résoudre les problèmes économiques et sociaux d'un continent qui comprend la plupart des régions sous-développées du monde ainsi qu'à préparer le terrain pour une coopération économique et une action concertée des gouvernements, tentative qui jusqu'ici n'a pour ainsi dire jamais été faite.

Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Poursuivre l'exécution des programmes d'aide aux réfugiés de Palestine entrepris par l'Office de secours et de travaux est un devoir humanitaire pour les Etats Membres et pour l'Organisation mondiale. C'est aussi une condition préalable essentielle du succès de tous les efforts déployés pour arriver à créer une atmosphère politique relativement plus calme dans la région.

Les Etats Membres n'ignorent pas qu'au début de l'année, par suite de l'insuffisance des contributions, l'Office a dû faire face à une crise financière si grave qu'elle menaçait de contraindre l'Office à renoncer à tous ses projets de réintégration, à fermer les écoles qui accueillent les enfants vivant dans les camps de réfugiés et même à ramener à un niveau inférieur à son niveau actuel de 7 cents par jour et par personne le programme de secours essentiels destinés à assurer la subsistance des réfugiés. Il semble maintenant qu'à la suite des efforts particuliers qu'ont déployés le Secrétaire général, le Directeur de l'Office et le Comité de négociations des fonds extra-budgétaires, l'Office recevra cette année des fonds juste suffisants pour assurer la continuation du programme de secours essentiels et garder les écoles ouvertes. On voit donc qu'il est indispensable que les Etats Membres augmentent encore l'importance et le nombre de leurs contributions de manière à fournir à l'Office les moyens financiers minimums dont il a besoin pour poursuivre sa tâche.

Droits de l'homme

Il y a 10 ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme qu'elle a proclamée comme "l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations". Au cours de ces 10 années, la Déclaration n'a cessé de gagner en autorité. Document vivant, elle a eu un grand retentissement et son influence se fait sentir non seulement dans les travaux de l'Organisation elle-même, mais aussi dans les traités internationaux et dans les législations nationales. Il convenait donc que le Conseil économique et social recommande à l'Assemblée générale de consacrer une séance spéciale à la commémoration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle et que cette séance spéciale ait lieu le 10 décembre 1958.

L'an dernier, j'ai parlé d'une certaine évolution du programme visant à promouvoir les droits de l'homme. L'un des éléments de ce programme, l'organisation de cycles d'études régionaux, a donné des résultats particulièrement heureux et, tenant compte de l'approbation donnée par le Conseil économique et social, je recommande l'organisation de nouveaux cycles d'études de ce genre. Peut-être serait-il bon que j'indique une fois encore ma conception fondamentale de l'objet de ces cycles d'études. Ainsi que je l'ai dit dans un discours que j'ai prononcé en 1956 devant la Commission des droits de l'homme, il s'agit de donner aux gouvernements l'occasion de procéder à des échanges d'idées et de renseignements tirés de l'expérience. Réunissant pour de brèves périodes des personnes qui occupent des postes clés, les cycles d'études stimulent la pensée et favorisent, grâce au rôle d'animateurs des participants, une plus grande compréhension des questions touchant aux droits de l'homme.

FISE

En 1957, 48 millions d'enfants, soit près d'un douzième des enfants nécessitant du monde entier, ont bénéficié de l'assistance du FISE.

Du fait qu'elle présente trois aspects différents — dons, assistance reçue et effort personnel — l'œuvre du FISE fournit tout naturellement la possibilité de développer chez tous les peuples du monde le sentiment de participer à une action commune et le sens de l'unité. En 1957, l'exécution de programmes visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants s'est poursuivie dans 100 pays et territoires. Malgré, dans bien des cas, la faiblesse de leur économie, ces pays et territoires ont fourni pour l'exécution des nouveaux programmes, des contributions deux ou trois fois supérieures — parfois même davantage — à celles qu'ils ont reçues de l'extérieur. Abstraction faite de leurs aspects humanitaires, ces programmes ont des effets bienfaisants sur le plan économique et sur le plan social. On peut espérer que tous les gouvernements et tous les peuples, soucieux de se dévouer à une grande tâche, souhaiteront contribuer à cette œuvre en faveur des enfants du monde.

Le Secrétaire général,



Dag HAMMARSKJÖLD

25 août 1958.